

## 2 opportunités fiscales et sociales à saisir

### VOS PROBLEMATIQUES

#### La jeune entreprise innovante (JEI)

##### **Vous dirigez une jeune entreprise innovante très active en R&D ?**

Sous réserve de répondre à certaines conditions, le statut JEI vous apporte un soutien significatif pour passer le cap difficile des premières années de votre développement.

##### **Quels sont les avantages liés à ce statut ?**

- Une exonération d'impôt sur les bénéfices.
- L'allègement des impôts locaux.
- L'exonération des plus-values de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux.
- Les exonérations de cotisations sociales patronales.

#### Le crédit d'impôt recherche (CIR)

##### **Votre entreprise engage des dépenses de Recherche et Développement (R&D) ?**

Vous pouvez bénéficier depuis le 1er janvier 2008 d'un crédit d'impôt de 30% à 50% des dépenses engagées jusqu'à 100 M€ et 5% au delà de ce montant.

##### **Quelles sont les dépenses liées à ce dispositif ?**

- Les dépenses de personnel de recherche.
- Les dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche.
- Les opérations de sous-traitance conclues avec des organismes de recherche.
- Les frais de prise et de maintenance des brevets.

**Nous vous accompagnons dans l'optimisation de ces deux dispositifs**

“ Avec l'avis favorable du Ministère de la Recherche et de l'Administration Fiscale, notre entreprise est désormais confirmée JEI. Nous avons également obtenu un soutien de l'Oséo dans le cadre de nos efforts de R&D sur l'une de nos gammes de produits. Avec ces 2 nouveaux dispositifs, nous allons pouvoir accélérer nos développements et nos recrutements. ”

P. DAVID, Dirigeant d'entreprise

« Groupe Secob, la réussite en commun »

**GROUPE SECOB**

■ AUDIT, CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE

## NOTRE APPROCHE

- **Nous étudions votre faculté à bénéficier de ces dispositifs** : nous analysons vos projets et vos ressources en R&D pour vous accompagner dans la réalisation du dossier technique (contexte actuel, état des techniques utilisées sur le marché, développement de l'approche innovante).
- **Nous prenons en charge les procédures** de rescrits fiscaux, la détection des aides (Naccre, Ademe, Oséo...) et les démarches pour obtenir l'agrément auprès du Ministère de la Recherche.
- **Nous réalisons l'ingénierie fiscale et sociale** de votre projet pour détecter notamment la forme sociétaire et le régime social opportuns.
- **Nous vous accompagnons dans l'ingénierie financière** de votre projet : plan de financement prévisionnel, recherche de financements.
- **Nous vous conseillons** des solutions de gestion adaptées à vos besoins pour évaluer le montant de vos dépenses éligibles aux dispositifs : comptabilité analytique, gestion analytique de la paie, procédures de suivi des temps des chercheurs et des techniciens.
- **Nous procédons au suivi annuel** de votre dossier et vous assistons dans vos démarches : déclarations fiscales, demandes de remboursement, contrôle de l'application de la règle de « minimis ».

## NOS ATOUTS

- Nous fondons notre action à vos côtés sur l'écoute de vos interrogations et de vos besoins. Votre réussite est notre première préoccupation.
- Nous construisons ensemble un partenariat sur la durée, fondé sur la confiance, la proximité et la disponibilité de nos équipes.
- Notre savoir-faire pluridisciplinaire vous accompagne aux différentes étapes de la vie de l'entreprise : création, développement, croissance.

**Nous vous aidons à concentrer vos forces sur votre cœur de métier**

## Votre interlocuteur Groupe Secob

Jean-François Bohn, Expert-Comptable - Tél. : 02 99 83 01 52 - jean-francois.bohn@secob.fr